



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16243
1er janvier 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISRAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES
REPRESENTANTS, REPRESENTANTS ADJOINTS ET REPRESENTANTS
SUPPLEANTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE ELUS
POUR LA PERIODE 1984-1985

A sa 40ème séance, le 31 octobre 1983, l'Assemblée générale a élu l'Egypte, la Haute-Volta, l'Inde, le Pérou et la République socialiste soviétique d'Ukraine membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1984.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'en ce qui concerne la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1984-1985, il a reçu les communications mentionnées ci-dessous.

Egypte. Dans une lettre datée du 15 décembre 1983, le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte a indiqué que M. Ahmed Tawfik Khalil avait été nommé représentant de l'Egypte au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Haute-Volta. Dans une lettre datée du 29 décembre 1983, le Représentant permanent de la Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que M. Léandre Bassole avait été nommé représentant de la Haute-Volta au Conseil de sécurité, que M. Doulaye Corentin Ki et M. R. Gaëtan Ouedraogo avaient été nommés représentants adjoints et que M. Bruno Zidouema, M. Honoré Kompaore et M. Antonin Ouedraogo avaient été nommés représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

Inde. Dans une lettre datée du 30 novembre 1983, le Ministre des affaires extérieures de l'Inde a indiqué que M. Natarajan Krishnan avait été nommé représentant de l'Inde au Conseil de sécurité, que M. Vinay Verma avait été nommé représentant adjoint et que Mlle Savitri Kunadi et M. Amitav Banerji avaient été nommés représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Pérou. Des pouvoirs signés le 13 décembre 1983 par le Premier Ministre et Ministre des relations extérieures du Pérou attestent que M. Javier Arias Stella a été nommé représentant du Pérou au Conseil de sécurité et que M. Ricardo Luna Mendoza a été nommé représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

République socialiste soviétique d'Ukraine. Dans une lettre datée du 2 décembre 1983, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine a indiqué que M. Vladimir Alekseyevich Kravets avait été nommé représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Conseil de sécurité et que M. Boris Ivanovich Korneenko et M. Vladimir Fedorovich Skofenko avaient été nommés représentants adjoints.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

